

1/ BILAN 2015 – 2016

Les tableaux présentés reprennent pour chacune des 2 années, les attributions globalisées aux sections et les consommations recensées par les DRH locales et transmises à RH1A.

Ce qu'il faut entendre par « attributions globalisées »

Les RH (nationale comme locales), ne comptabilisent les CTS utilisés que globalement, sans distinction de la nature de l'utilisation.

Ex : pour une section X, la CEN attribue 400 CTS + 150 CTS à l'interpro pour un camarade désigné, + le cas échéant 80 CTS pour activité fédérale pour un autre camarade désigné.

Dans ce cas de figure, la DRH ne travaille que sur 630 CTS et ne recense l'utilisation réelle que sur cette base, sans distinction entre les droits nationaux des sections, interpro ou Fédé.

Ceci explique que parfois il peut y avoir incompréhension entre la DRH qui enregistre 630 CTS pour la section X et la dite section qui elle n'en compte que 400.

Les consommations communiquées par Bercy

Elles correspondent aux éléments reçus des RH directionnelles et sont globales (cf. ci-avant).

Elles peuvent être erronées du fait d'un décompte lui-même erroné, comme par exemple l'imputation pour la CGT des droits utilisés par Solidaires (ou autre) et inversement.

Ces anomalies déjà rencontrées dans le passé semblent cependant peu fréquentes au regard de nos 130 sections. En outre, elles ne suffisent pas à expliquer les différences constatées.

CTS non utilisés

Après contacts avec les sections concernées, il apparaît que certains camarades bénéficiant d'une enveloppe interpro intuitu personæ conséquente n'utilisent pas AGORA.

En effet, certains d'entre eux étaient déjà détachés avant la mise en place d'AGORA et de fait ni ne connaissent, ni n'utilisent cet outil. Ainsi leurs consommations ne sont pas enregistrées. Or il semble évident qu'à un moment ou à un autre, les DRH concernées vont demander « régularisation ».

C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de conserver les dotations allouées.

Au delà de ce constat brut et à prendre avec toutes les réserves qui s'imposent, il apparaît cependant que l'ensemble des droits attribués aux sections n'est pas totalement consommé.

Ce qui bien évidemment ne facilite pas nos échanges avec la DG lorsque l'on sollicite plus de souplesse dans la comptabilisation des droits consommés à défaut d'une réelle augmentation.

Pourquoi, alors que tous les clignotants sont au rouge dans notre administration, n'utilisons nous pas tous les droits dont nous disposons ?

J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette instance, je ne trouverai pas anormal qu'en fin d'année notre bilan des droits soit négatif.

Ce que nous constatons au travers de nos rencontres avec les sections, en AG ou en réunion territoriale, c'est que :

- de plus l'activité militante repose sur un nombre réduit de camarades,
- de plus en plus de camarades, ont le nez dans le guidon comme on dit, et qu'ils doivent faire face autant à la pression hiérarchique qu'à celle de leurs propres collègues, qui leur reprochent leurs absences au travail,
- l'activité syndicale n'est plus regardée par les collègues comme une nécessité utile à tous,
- de fait de plus en plus de camarades font du travail syndical sur du temps privé,
- l'article 13 est plus régulièrement utilisé, ainsi que les soldes de CFS ouverts.

Nos militants se sentent parfois de plus en plus isolés, au sein même de leurs sections, ce qui n'est pas de nature à motiver l'activité militante.

Autre élément à ne pas ignorer, la réduction des droits depuis les dernières élections de 2014 et les recommandations de notre direction, ont amené beaucoup de sections à mettre en place une plus grande rigueur dans le suivi des droits utilisés.

La baisse des droits, les stages « direction locale » et AQVS, les alertes du BN ont permis de voir se créer de plus en plus une nouvelle charge de secrétaire à l'orga au sein des sections.

Cependant, nous avons en ligne de mire les futures élections de décembre 2018. Notre direction nationale, devra bien entendu y prendre toute sa part et apporter à nos sections toute l'aide nécessaire à construire la reconquête.

Pour cela, nos sections disposent de moyens financiers et syndicaux (droits). Un véritable travail de terrain doit se mettre en place partout, et les droits sont là aussi pour cela.

Si l'on fait le lien avec l'état d'orga des FNI reversés et des adhésions enregistrées depuis 2012, on constate cette relative baisse d'activité locale se reflète dans nos FNI et nos adhésions.

Certes notre administration connaît depuis plusieurs années une baisse conséquente de ses effectifs et il n'est donc pas anormal que le nombre de syndiqués CGT soit également à la baisse. Mais cela n'explique certainement pas tout.

Les chiffres ont souvent la brutalité de leur réalité incontournable et incontestable.

Depuis 2012 où nous comptabilisons 11686 syndiqués actifs et retraités et 972 adhésions, nous en sommes pour 2016 à 9947 syndiqués actifs et retraités et 497 adhésions. Soit une baisse au titre des syndiqués de + de 1700 et de 475 adhésions sur 5 ans.

A contrario, nos adhésions en écoles progressent sur les 3 dernières années : 95 en 2014, 118 en 2015 et 152 sur 2016. Toutes ces adhésions sont-elles pérenniser dans les sections d'affectation des stagiaires ?

Si l'on regarde de plus près, on constate que le nombre de syndiqués retraités est globalement constant, autour de 1100. Par contre c'est bien au titre des actifs que la chute se situe : 10597 en 2012 pour 8835 en 2016.

Toutes ces données sont autant d'éléments à mettre en lien avec la non utilisation pleine et entière des droits syndicaux alloués aux sections.

Si la question est bien de déterminer un volume, elle est également de savoir ce que l'on en fait, pourquoi et comment ?

La CEN a mis en place une campagne de syndicalisation en fin d'année 2016. Où en est-on de celle-ci ? Est-elle reprise par les sections ? Quels en sont les résultats aujourd'hui en terme d'adhésion ? Nous sommes nous plantés dans l'élaboration et la mise en place de cette campagne ?

Notre rôle de direction nationale n'est-il pas de se poser ces questions afin d'ensemble y apporter des réponses et donner ainsi à nos sections et nos militants locaux toute l'assistance nécessaire à la bonne pratique militante ?

Les élections professionnelles de 2018 sont en ligne de mire et nous devons nous y préparer, tous ensemble, en utilisant sans retenue, tous les moyens à notre disposition, ce qui inclut bien évidemment les droits syndicaux.

Une nouvelle déconvenue au soir du 6 décembre 2018 induirait de fait une nouvelle baisse des droits et donc une entrave supplémentaire à l'exercice du droit syndical au sein de notre administration.